

Commission des finances

Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne

Cheseaux, le 16/04/2014

Rapport de la commission des finances sur le préavis N°:

37/2014

Demande de crédit pour l'aménagement d'un skate-park et d'une place de jeux au sein du complexe sportif de Sorécot, répondant ainsi à la motion de M. Laurent Deschamps prise en considération par le Conseil communal en date du 1^{er} octobre 2013 et renvoyée à la Municipalité pour suite à donner

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Cette demande de crédit fait suite à un crédit de Fr. 670'000.- accordé le 31 mars 2009 pour un skate-park et un terrain de beach-volley. Ce projet n'a pas pu être réalisé suite à un recours et aux conclusions de la CDAP qui posaient des conditions trop contraignantes pour l'utilisation sur le site proposé. Le nouveau projet qui vous est soumis serait donc installé sur un autre site.

Notre commission s'est réunie à 2 reprises :

- Le jeudi 3 avril à 19 h. en présence de M. Edmond Flury, Président du Conseil, de Mme Michèle Gay Vallotton et de M. Serge Sandoz, municipaux, de la commission ad hoc en charge de ce préavis.
- Le lundi 14 avril pour discuter du rapport, la finalisation s'est faite par échange de courriels.

Généralités et considérations

Un crédit de Fr. 525'700.- est demandé pour la création d'un skate-park et d'une place de jeux au sein du complexe sportif de Sorécot.

Lors de la séance d'information, il est apparu qu'un contact entre la commission ad hoc et la commission des finances était nécessaire avant la rédaction du présent rapport au vu des questions posées à la Municipalité sur la baisse des attentes des jeunes quant à la structure du skate-park. Après discussion, la commission ad hoc a transmis son rapport à la COFIN pour qu'elle puisse se déterminer aussi sur l'amendement qu'elle entend faire au Conseil communal.

Conclusions

Considérant :

- que les finances de la commune sont saines ;
- que le plafond d'emprunt le permet à condition de retarder un autre investissement prévu, en effet, le montant annoncé dans les prévisions d'investissement était de Fr. 300'000.-, le montant demandé par la municipalité est de Fr. 525'700.- et porté à Fr. 625'000.- par la commission ad hoc ;
- que le projet est cher ;

- que le projet est conçu pour durer ;
- que son entretien est peu onéreux.

La commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose néanmoins, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Laurent Deschamps, prise en considération par le Conseil communal le 1^{er} octobre 2013 ;
- d'accorder à la Municipalité le crédit de Fr. 625'000.- (Fr. 525'700.- préavis 37/2014 amendé par la commission ad hoc par Fr. 99'300.-) pour l'aménagement d'un skate-park et d'une place de jeu au sein du complexe sportif de Sorécot.
- d'amortir cet investissement sur une durée de 20 ans ;
- de contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- de décharger la commission de son mandat.

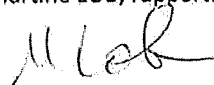
Pour la Commission des finances :

Le Président : Jean RITTER

Les Membres :

Martine LOB, rapportrice

Jean-Paul BRUAND



Jean-Dominique DECOTIGNIE

Amintore SAVINI